



A. A. P. E.

Association Autonome des Parents d'Elèves de
Palaiseau

1ère réunion trimestrielle des représentants des parents d'élèves des écoles de Palaiseau avec les élus de la Mairie le 18 Novembre 2021 à la Mairie.

Réalisation : Salima Bouzerna et Emilie Alakian

- ✓ *Présents pour la mairie : M. le Maire, Mme Marie-Christine Graveleau, M. Virgile Monnot, Mme Stéphanie Pelade, Mme Fabienne Fraboulet, Mme Céline Jomat.*
- ✓ *Les représentants des parents d'élèves des écoles palaisiennes (RPE). Pour Caroline Aigle : Emilie Alakian et Salima Bouzerna*
- ✓ *Absentes excusées Delphine Person et Régina Lahutte.*

• **Situation sanitaire**

Monsieur le Maire précise que le protocole sanitaire reste inchangé depuis la rentrée scolaire des écoles du 2 septembre 2021. Nous sommes au [niveau 2 du protocole sanitaire](#) (4 niveaux : 1 à 4 en fonction de la situation sanitaire).

Concernant les restaurations scolaires dites « tendues », depuis mars 2021, dans les cantines ne pouvant pas appliquer le protocole sanitaire (pas assez d'espaces entre les groupes), le prestataire de restauration Quadrature proposait une fois par semaine un repas froid pris en classe afin de baisser de 20% la fréquentation à la cantine.

Depuis le retour des vacances de la Toussaint, ce dispositif de repas froid n'est plus appliqué (de nouveau 4 repas classiques). En fonction de l'évolution des conditions sanitaires, le dispositif pourra de nouveau être mis en place sur demande collégiale du personnel de restauration, de l'équipe enseignante et des RPE.

Sur les 150 classes de la commune depuis septembre 2021, 9 classes ont dû fermer pour covid et depuis mars 2021, 32 classes ont dû fermer pour covid (fermeture d'une semaine pour isolement).

En cas de fermeture de classes, les enfants ne peuvent pas être accueillis par la mairie (isolement car cas contact), le maire est conscient des difficultés de garde induites pour les parents mais même si cela était autorisé, il trouverait difficilement des personnels de la ville qui accepteraient de garder des cas contacts.

Toutes les écoles disposent de capteurs de CO2. Un par école relevant différents éléments de la qualité de l'air, et des plus petits (un par classes) indiquant essentiellement le taux de CO2 déterminant la nécessité d'aération de la pièce. De gros travaux de VMC (pour améliorer le renouvellement de l'air) ont été réalisés auparavant dans les écoles car ils avaient pu déterminer des dysfonctionnements avant l'utilisation des capteurs. Des tests seront prochainement réalisés dans les espaces de restauration et périscolaires.

• **Effectifs scolaires**

A la rentrée scolaire 2021, la ville comptait 3 499 élèves soit une diminution de 53 élèves par rapport à 2020 dont -41 en maternelle et -12 en élémentaire.

Le maire évoque le cas du quartier Camille Claudel. En 2015, comme dans d'autres nouveaux quartiers comme celui-ci, lors de l'emménagement des nouveaux arrivants, ces derniers étaient souvent des parents avec de très jeunes enfants, on observe alors un pic de la population enfantine à scolariser sur les 5, 7 premières années puis un plateau et enfin une baisse progressive sur les années suivantes. Le maire signale que la baisse est déjà constatée sur le quartier Camille Claudel.

A la rentrée 2021, Les écoles Caroline Aigle et Paul Langevin avaient un risque de fermeture de classes. Les classes n'ont pas fermés. **La non-fermeture de la classe à Caroline Aigle avec un comptage de -19 élèves est un cas exceptionnel**, le maire indique que par le passé des fermetures de classes ont eu lieu avec 2 ou 3 élèves en moins sans qu'il puisse s'y opposer.

- **Carte Scolaire**

La mairie étudie la question chaque année, car la ville est assez dynamique en termes d'arrivées et de départs et de construction. Les 5 premières années du mandat (2014) du maire la carte était régulièrement revue mais depuis 2, 3 ans, elle n'a pas évolué et il est probable que ce soit encore le cas cette année. La mairie n'a d'ailleurs reçu aucune demande particulière de l'éducation nationale.

Une réunion le 16 décembre 2021 entre les têtes de listes inter-bureau est prévue. Elle permettra de faire le point et d'étudier les projections à la vue des éléments à disposition.

A savoir ! 2 RPE AAPE de Caroline Aigle pourront y assister (un pour la maternelle et un pour l'élémentaire).

- **Réforme limitant les classes de GS, CP et CE1 à 24 élèves**

Le maire est pour l'application de cette réforme, il rappelle que c'est l'éducation Nationale qui se charge de l'application de la réforme. Il observe que pour appliquer la réforme, l'éducation Nationale n'hésite pas à surcharger les classes de CE2 à CM2.

Du point de vue des locaux (écoles), la ville a la capacité de s'adapter et l'accompagnera. L'Education nationale affecte un nombre d'enseignant par école et le directeur d'école en lien avec son inspection d'académie constitue les classes.

A savoir ! Caroline Aigle a pu appliquer la réforme à la rentrée 2021. Les effectifs peuvent évoluer en cours d'année et contraindre la direction de l'école à revenir sur l'application de la réforme.

Des actions de vos RPE AAPE Caroline Aigle et de sa présidente, Sylvie Samara, sont en cours au niveau de la DSDEN 91 et de l'académie de Versailles.

- **Etudes**

L'étude est dispensée de 16h45 à 18 h (CP puis CE1-CM2). L'encadrement et la durée sont les suivantes :

- CP -> 1 encadrant pour 7 élèves -> temps d'études : 20 min
- CE1-CM2 -> 1 encadrant pour 15 élèves -> temps d'études : 50 min

Le maire rappelle **que la mairie a fait le choix de ne demander aucun surcoût aux parents pour l'étude par rapport aux tarifs de l'accueil périscolaire.**

Dans certains secteurs jugés comme « fragiles » au niveau scolaire (écoles Wallon, Caroline Aigle, et Paul Langevin) la mairie souhaite dédoubler les effectifs d'élèves en CE-CM, soit également 1 encadrant pour 7 élèves. Cela n'est malheureusement pas le cas partout, le Maire évoque des difficultés à recruter : il estime à 40 le nombre de postes à pourvoir (temps partiel et complet). Lors d'entretiens d'embauches réalisés le 12 Novembre, sur les 6 candidats 3 ont été retenus, ces tensions de recrutement sont nationales. Les équipes en place font par conséquent plus d'heures. Le maire demande aux RPE de diffuser les offres d'emploi.

Des RPE trouvent la durée de l'étude des CE1-CM2 de 50 minutes trop longue. La mairie indique suivre les recommandations de l'Education nationale (3/4 d'heures). Des aménagements pour des cas spécifiques ou particulier peuvent être envisagés, il suffit de se rapprocher du directeur de centre de loisirs et d'en discuter avec lui.

Madame Graveleau rappelle que l'étude est de la responsabilité du directeur d'école.

Une RPE indique qu'à Jean Macé l'étude est dispensée par les enseignants de l'école et que l'individualisation de l'aide aux devoirs assurée par les enseignantes prend effectivement du temps.

- **Classes découverte des CM2**

Le budget est constant soit 345€ par élève de CM2. Dans le cas de classes mixtes CM1-CM2 c'est la moitié de la somme qui est allouée pour les élèves de CM1 de ces classes.

Il n'y a pas de programme imposé par la mairie contrairement à d'autres villes, chaque enseignant est libre de choisir en fonction de sa pédagogie et de son projet de classe. La seule contrainte exigée par la mairie est la durée du séjour qui doit être de 2 nuitées minimum.

Une RPE demande pourquoi le budget n'a pas été revu alors que la classe découverte a été suspendue 2 années consécutives et que les coûts des voyages augmentent. Le maire indique que le covid a généré des coûts de 1 million d'euros net supplémentaires pour la ville (moins de recettes et plus de dépenses). Si les enseignants estiment que les montants ne sont plus adaptés, ils doivent remonter les informations à la mairie s'ils éprouvent des difficultés à ficeler leurs projets, la mairie étudiera ce qu'elle peut faire.

- **ATSEM**

La règle ne change pas. Le nombre d'ATSEM affecté aux directeurs d'école de maternelle est le suivant :

- ✓ 1 ATSEM par tranche de 25 PS
- ✓ 1 ATSEM par tranche de 50 MS
- ✓ 0 ATSEM pour les GS

Le directeur d'école répartit les ATSEM selon les besoins de l'école.

Il y a 43 ATSEM sur la commune dont 2 volantes. Certaines écoles pour des raisons spécifiques (par exemple lorsque la restauration et l'école sont éloignées).

La mairie rappelle que la loi prévoit une ATSEM par école maternelle. La ville indique offrir aux enseignants de maternelle un dispositif plus avantageux que la loi. Chaque ATSEM est affectée à une école sauf les volantes.

Cette année, il y a 4 congés maternités dans l'équipe d'ATSEM, 3 remplaçantes ont été recrutées, en attente pour la quatrième (ATSEM volante). Les arrêts de longue durée sont systématiquement remplacés, pour ceux de courtes durées, ce sont les ATSEM volantes qui assurent le remplacement.

Si une école éprouve des difficultés à la suite d'un nombre important d'arrêt des ajustements impliquant le déplacement d'une ou plusieurs ATSEM vers une autre école peuvent avoir lieu à 8h30 le matin.

Par exemple, le mois de septembre a été compliqué notamment, la première semaine de septembre, à l'école Wallon où toute l'équipe d'ATSEM (12 ATSEM) a été absente durant une semaine.

Il n'y aura pas plus de deux ATSEM volantes sur la ville, car la mairie ne peut allouer plus de moyens financiers. Cependant, les arrêts longues durées sont remplacés assez rapidement. Les ATSEM volantes tournent réellement entre les écoles. En cas d'absence, la mairie priorise le remplacement d'ATSEM sur les classes de petite section. Il y a 2 écoles où les ATSEM ne peuvent pas être réquisitionnées car elles ne sont que 2 sur l'école.

Lorsque la classe est fermée pour covid, l'ATSEM et l'enseignant ne sont pas considérés comme cas contact car ils portent un masque. L'enseignant assure la continuité pédagogique et l'ATSEM reste sur l'école pour renforcer l'équipe.

- **Budget alloué à l'école**

Il reste constant, 40€ et 35€ respectivement pour un élève d'élémentaire et de maternelle. Il y a une bonification de 50 % pour les élèves du dispositif ULIS (Unité Localisée d'Inclusion Scolaire) soit 60€/ élèves + une base de 500€ pour l'école avec classe ULIS.

Au budget 2021, la somme de 10 000€ a été attribuée pour l'achat de vélos et patinettes pour équiper les écoles qui ne l'avaient pas encore été (1 vélo et 1 patinette par classe et par école).

- **Travaux**

Les réunions travaux ont débuté mi-octobre dans les écoles. Les élus et les services municipaux recensent les besoins en présence du directeur de l'école et du centre de loisirs. Les demandes sont étudiées par le service technique (faisabilité, urgences, coût,). Au mois de mars, un budget est affecté aux écoles entre 1 et 2 millions de travaux (alors que les demandes se chiffrent environ pour 15 millions). Il y a forcément des arbitrages à faire.

A l'issue, les travaux sont répartis entre les écoles et un courrier adressé aux directeurs d'école (copie aux RPE) reprenant les travaux qui seront faits et ceux qui ne pourront pas être réalisés.

Des RPE ont signalés que les jardins pédagogiques de certaines écoles avaient été saccagés pendant l'été suite à des travaux. La mairie a fait le nécessaire pour obtenir réparation et que cela ne se reproduise plus.

- **Transports lors des sorties scolaires**

La ville met à disposition pour chaque école trois demi-journées de transport par classe et par an (sorties scolaires). Le directeur les répartit selon les besoins de son école. Le budget bus s'élève à 60 000€ pour la ville.

Des RPE signalent que soit pris en considération l'éloignement de certaines écoles des centres culturels et sportifs. Le Maire veut bien regarder le sujet mais il n'augmentera pas le budget, si une école a une bonification cela se fera au détriment d'une autre école. Le consensus sera compliqué à trouver aux vues des particularités de toutes les écoles, c'est pour cela qu'une règle uniforme a été retenue malgré ces limites.

- **Cours végétalisés**

Le maire a demandé que soit établi un bilan précis et un retour d'expérience de la cour végétalisée à Anne Franck avant de déployer le projet dans les autres écoles. Le comité de pilotage pourra dans les prochaines semaines arrêté son choix sur une nouvelle école.

Une RPE rappelle qu'il a été évoqué en conseil d'école la possibilité de faire des végétalisations partielles ce qui permettrait de faire plusieurs écoles dans l'année au lieu d'un gros projet dans l'année. Le sujet et la proposition seront étudiés en comité de pilotage.

Le projet s'inscrit dans un objectif plus vaste visant à obtenir plus de nature dans la ville et de bénéficier d'ilots de fraîcheurs tout en préservant une partie afin que les enfants puissent faire du sport. Chaque projet sera individualisé par école après concertation du conseil d'école et celui des enfants.

- **Sécurisation aux abords des écoles**

Des écoles seront priorisées car les abords sont plus dangereux que d'autres écoles de la ville notamment wallon maternelle. Le sujet n'est pas évident car il faut prendre en compte la sécurité aux abords mais il faut aussi prendre en compte les impacts aux alentours et notamment ceux occasionnés pour les riverains.

Deux expérimentations ont été menées (avant les vacances d'été et de la toussaint) afin de mesurer les conséquences (débords de circulation, stationnement).

Début janvier 2022, le comité de pilotage se réunira pour faire le point et statuer sur les travaux à réaliser (fermer la rue, barrière, présence policière).

Concernant l'école maternelle Tailhan, le dispositif mis en place pour réduire la vitesse et le stationnement sauvage génère une stratégie de contournement vers la rue derrière. Le point sera étudié lors de la commission de janvier.

A savoir ! Concernant Caroline Aigle, le sujet a été abordé lors du café des parents du 26 novembre (cf. CR) et lors de la réunion d'information concernant la nouvelle aire de jeux (espaces de jeux pour éloigner les enfants de la place des causeuses et de la route de Saclay).

- **Restauration**

Les réunions ont lieu toutes les six semaines lors de commissions des menus. Un bilan sur la période passée est fait et des propositions pour les futurs menus.

Mr Monnot fait part d'une demande adressée au service restauration afin d'augmenter le nombre de participants aux commissions restauration. Nous avons appris en octobre que les commissions étaient limitées à 8 RPE toutes fédérations confondues. Chaque fédération (AAPE, FCPE, PEEP) devait ne désigner que 2 RPE. L'AAPE Caroline Aigle a effectivement adressé un courrier afin d'exprimer son désaccord à ce sujet. Nous considérons qu'il est important d'être présent à cette commission.

La mairie estime que le nombre de 8 RPE est une jauge raisonnable pour avoir un échange constructif. Chaque fédération doit en amont dresser un bilan de la période écoulée et remonter les interrogations de l'ensemble des écoles où elles disposent d'une liste.

La date du 26 novembre 2021 a été arrêtée pour que 4 RPE toutes écoles confondues (AAPE, FCPE ou PEEP) puissent tester la cantine. L'école Caroline a été retenue car le réfectoire a une grande capacité d'accueil au vu des restrictions sanitaires (covid).

A savoir ! Deux représentantes de parents d'élèves AAPE ont pu tester la cantine (cf. CR : [Avis des enfants et des parents](#)   -  [Ecole Caroline Aigle AAPE](#)  (caroline-aigle.fr))

Nous avons également écrit un courrier à la mairie pour que nous, vos RPE AAPE Caroline Aigle, puissions vous représenter de façon effective à la commission restauration. Nous ne partageons pas le fait de devoir limiter la présence des RPE ou de déléguer les interrogations.

Une attention sera apportée également à l'envoi des menus à étudier pour permettre aux RPE de les étudier dans un délai convenable.

Des RPE demandent s'il est possible d'aller observer la restauration sans manger. Madame Graveleau considère que la période sanitaire ne favorise pas l'accès aux parents, même masqués.

- **Transports scolaires**

Certains dysfonctionnements ont été signalés. La mairie remercie les RPE d'avoir remonté ce problème Mmes Pelade et Graveleau ont demandé un RDV à Ile de France Mobilités afin de régler le sujet.

- **Sport à l'école**

Ce sont les mêmes sports proposés que l'année précédente. Cette année un partenariat est mis en place entre le tennis club de Palaiseau et USP triathlon

En CE1 et CE2, il y a 10 séances de natation prévues et 2 choix de sports terrestres (tir à l'arc, escrime, course d'orientation, cirque ...).

En CP et CM : 3 sports d'activités terrestres (tir à l'arc, escrime, course d'orientation, cirque ...).

- **Passeport culturel**

Les élèves des écoles élémentaires (82 classes) et de GS de maternelle (14 classes) pourront bénéficier de 5 spectacles variés par an (musique, théâtre ...). La mairie étudiera la possibilité d'étendre le dispositif au PS et MS de maternelle lors du vote du prochain budget.

La sélection du spectacle est du ressort de l'équipe enseignante.

Des RPE demandent s'il est possible de revoir le budget bus pour permettre aux élèves de profiter pleinement de cette offre culturelle. La mairie rappelle que le budget bus n'est malheureusement pas extensible. Afin de contourner la problématique du transport, il est rappelé que de plus en plus de spectacles se déplacent dans les écoles.

- **Conseil de centre de loisirs :**

Des conseils de centre vont commencer dès le 23 novembre (nouveauté rentrée 2021). Cela permet de sortir les problématiques propres au centre de loisirs du conseil d'école. Les directeurs de centre de loisirs pourront partager les projets en cours. Il est rappelé que les participants ne doivent pas être très nombreux.

Les conseils des écoles maternelles et élémentaires sont regroupés le même jour.

Pour en savoir plus : [Place aux conseils des centres de loisirs - Ville de Palaiseau \(ville-palaiseau.fr\)](http://ville-palaiseau.fr)

Quinze jours avant le conseil du centre de loisirs, l'invitation est envoyée avec l'ordre du jour. Huit jours avant le conseil, les questions doivent être adressées au directeur du centre.

Des RPE se demandent pourquoi avoir limité l'accès à trois parents élus sans tenir compte du nombre de classes de l'école.

Les conseils de centre démarrent, si le dispositif n'est pas satisfaisant il pourra évoluer. La mairie souhaite néanmoins « *qu'on ne soit pas trop nombreux* ».

Une RPE demande si des parents non élus se sont manifestés. La mairie précise qu'à date il y a peu de retour hormis l'école Epine Montain. Les RPE proposent de relayer le message et demandent à la mairie d'envoyer le tract par mail ou via le cahier de liaison. La mairie précise que cela permet également aux parents non élus de pouvoir visiter le centre de leur enfant et rencontrer les équipes.

Les RPE AAPE précise qu'un courrier a été adressé car les modalités de conseil de centre limite la représentativité des RPE à une personne pour l'ensemble du Groupe scolaire qui compte 18 classes.

La mairie nous a accordé de pouvoir désigner deux RPE au sein de ce conseil (un pour la maternelle et un autre pour l'élémentaire).

De nombreux RPE demandent à la mairie de revoir le nombre de RPE présents au conseil.

La mairie se dit disposée à adapter les modalités suites aux premiers conseils et retours.

- **Brassage pendant les vacances scolaires**

La mairie n'a pas la capacité d'ouvrir autant de centre de loisirs que d'écoles. La DGS (Direction Générale de la Santé) permet de rassembler des enfants des écoles différentes et si un enfant est positif, les enfants du groupe niveau sont isolés.

A savoir ! Le protocole sanitaire ayant changé les enfants cas contacts peuvent désormais retourner à l'école ou au centre de loisirs dès qu'ils ont fourni un résultat de test négatif au covid.

- **Inscription aux centres de loisirs pour les vacances de Noël**

Les RPE rappellent que le temps des inscriptions est trop court et que les parents préfèrent réserver la place lors de l'ouverture des inscriptions et l'annuler à la date butoir pour s'assurer de l'inscription. Ils s'interrogent également sur la capacité d'accueil.

Les places sont ouvertes en fonction des inscriptions de l'année précédente cependant cette année la demande est plus forte. La mairie a réouvert des places. Si le centre est complet, les parents doivent appeler la mairie pour trouver une solution.

Pour les maternelles, lorsqu'il s'agit d'un centre différent de celui habituel des enfants, la maire fait en sorte de positionner un animateur référent connu des enfants. La mairie est vigilante notamment pour les PS.

Des RPE ont demandé la réouverture « administrative » du centre JEAN MACE.

- **Projet « Accueil langues » : [Voir le dispositif](#)**

Cette année huit centres de loisirs sont inscrits dans un programme éducatif initié par le ministère de l'Éducation nationale. Il consiste à mettre en œuvre des activités culturelles, sportives et artistiques en langues étrangères. La ville de Palaiseau a choisi l'anglais.

Les activités sont dispensées, sur le temps périscolaire. Les sites ont été choisis par rapport à la maîtrise de la langue des animateurs. Certains animateurs sont bilingues, d'autres en études en langues vivantes. Un niveau minimum d'anglais est requis.

Il n'y a pas d'objectif pédagogique vis-à-vis du type d'activités proposées. Il y a davantage d'écoles élémentaires qui s'incluent dans le dispositif que de maternelles.

Les écoles concernées sont : Joliot Curie, Roger Ferdinand, Anne Franck ; Morère Maternelle, **Caroline Aigle**, Vaillant élémentaire et maternelle.

Les RPE AAPE remercie la ville pour le déploiement de ce dispositif mais rappelle que celui-ci est mis en place que pendant le temps périscolaire, à l'instar du dispositif [EMILE](#) qui profite à l'ensemble des enfants durant le temps scolaire. Le nombre d'heures est de 5-6h par semaine dispensé par des anglophones ou des enseignants profilés de la MS au CM2. Depuis la mise en place du dispositif (3 ans), Madame Graveleau note le résultat extraordinaire des enfants qui arrivent en 6^{ème}. Le niveau en anglais est indéniablement meilleur.

La mairie nous rappelle que le dispositif Emile est mis en place par l'éducation nationale et que la ville se charge de mettre en place les moyens. Les RPE AAPE indique que le Maire rencontre assez souvent le DASEN et peuvent appuyer la demande pour que ce dispositif profite à plus d'enfants palaisiens.

La Mairie indique que c'est fait mais que pour l'instant ils n'ont pas de retour de déploiements à d'autres écoles.

Madame Graveleau indique que l'école Anne Franck a mis en place un projet proche de celui-ci (projet Milou). Ce sont des enseignants volontaires qui dispensent plus de cours en anglais et l'IEN a donné son accord.

Mr Monnot rappelle que les écoles qui ont mis en place le dispositif EMILE ont eu des difficultés à conserver les enseignants anglophones.

- **Accueil des enfants en situation handicap :**

Dans chaque centre, il y a un référent handicap désigné. Il bénéficie d'une formation spécifique et professionnalisante sur l'accompagnement des enfants à besoins particuliers. (Spectre très large du handicap). Les familles des enfants concernés se manifestent souvent d'elles-mêmes à la Mairie essentiellement afin d'être rassurés sur les capacités d'intégration de leurs enfants. De plus, le référent handicap via sa formation sera en mesure de déceler les enfants à besoins particuliers et à en parler aux familles concernées.

- **Séjour hiver**

Le séjour « hiver » inclut une semaine à la neige et des activités de neige (raquette, luge, mais pas de ski de piste).

Les inscriptions pour le séjour hiver sera ouvert en décembre. Il y a 50 places destinées aux 6 à 11 ans (CP-CM2). Une commission d'attribution est mise en place s'il y a plus de 50 inscrits. La confirmation d'inscription est adressée courant janvier.

- **Questions diverses**

La carte scolaire sera revue au 16 décembre, la date n'est pas trop tard ?

La mairie répond que non, des projections ont été faites sur 6 ans avec une vraie réflexion. Les nouveaux programmes de logement ont été intégrés. On rappelle qu'à Caroline Aigle par exemple c'est effet inverse qui se réalise (baisse d'effectifs).

Des RPE AAPE demandent si la mairie sait si les seuils d'ouverture et de fermeture de classes seront revus et en lien avec la réforme limitant à 24 le nombre d'élèves en GS, CP et Ce1 .

La mairie indique que c'est au niveau départemental que les seuils sont revus. Le maire a vu récemment le DASEN qui lui a indiqué que les seuils n'étaient pas révisés. La mairie indique qu'il demeure une problématique de ressources humaines (peu d'enseignants). Le fait d'avoir demandé aux futurs enseignants d'avoir un Master 2 a sûrement bloqué des vocations.

Comment justifier l'absence d'un enfant et ne pas régler le périscolaire ?

La mairie ne prend en compte que les certificats médicaux. Les attestations sur l'honneur ne sont pas prises en compte. Les tests PCR peuvent servir de justificatif.

Une RPE AAPE demande si le PEDT (Plan Educatif Territorial) arrivant à échéance en 2021 sera revu et dans quelle mesure les RPE y seront associés. De plus, Les TAP ne figurent pas dans le portail famille et le site internet de la ville.

Un nouveau plan est en cours d'élaboration et les représentants seront intégrés lorsqu'il sera plus avancé. Concernant les TAP, la ville va remédier à cette carence et les poster dans le portail famille et le site internet de la ville.

Est-il prévu une formation pour les animateurs qui font l'étude ? (Aide à l'organisation)

C'est ce qui doit être fait. A Anne Franck, par exemple la directrice fait un vrai travail de formation aux animateurs pour homogénéiser les pratiques. A l'inverse dans certaines écoles il n'y a pas beaucoup d'investissement de la part des directeurs.

Madame Graveleau rappelle que c'est la directrice de l'école qui est responsable de l'étude et qui est rémunérée pour le faire.

Une RPE rappelle que l'école Roger Ferdinand était une école pilote contre le « Harcèlement ». Elle souhaite avoir un retour sur le dispositif.

Les actions portées sur l'ensemble des centres de loisirs de la Ville par les directeurs de centre sont :

- La sensibilisation des enfants aux enjeux de la transition écologique,
- Le développement d'un projet autour de l'éducation au goût,
- La sensibilisation des enfants aux comportements violents notamment via :
 - un accompagnement de la gestion des émotions ;
 - des ateliers de sensibilisation (théâtre forum),
 - des ateliers de relaxation,

C'est un travail sur le long terme, il y a des écoles où il y a plus de violences que dans d'autres. Les actions se mènent petit à petit.

Madame Graveleau indique parfois intervenir dans des écoles et soutenir les directeurs de centre de loisirs, notamment pour des enfants violents. Elle est consciente qu'il y a un enjeu à former les animateurs.

La réunion s'est achevée à 21h40